

COORDONNATEURS COMMUNAUTAIRES (suite)

V. Bryce : Je pense que les conjoints ont toujours accompli bon nombre des tâches maintenant confiées au coordonnateur, cependant, ces tâches s'effectuaient en fonction des circonstances et sans bénéfice personnel. Elles étaient laissées au bon vouloir de chacun, et cela contribuait à la division entre agents et employés de soutien. Aujourd'hui, les conjoints ne sont pas toujours disposés à donner de leur temps bénévolement. La fonction de coordination assure donc la mise en place d'une structure et une continuité dans l'exécution des tâches. De plus, les services sont offerts à l'ensemble du personnel de la mission; ce qui décourage l'esprit de clan.

V. Judd : Ce programme a été mis sur pied pour répondre à certains des besoins des employés du Service extérieur, besoins définis dans le rapport McDougall. En outre, les conjoints trouvent en général beaucoup à faire à la mission, même si leurs contributions ne sont pas toujours reconnues. Il suffit de jeter un coup d'œil à l'échelle de salaire des CC pour voir que même si le programme permet à quelques conjoints de « s'occuper », on ne peut dire que le poste de coordonnateur constitue un emploi lucratif.

M. Mailloux : Ce programme fait suite aux recommandations du rapport McDougall. Il fallait intéresser les employés à la vie communautaire. Si tout le monde avait offert son amitié et son aide aux nouveaux arrivés, le programme n'aurait pas eu sa raison d'être. Mais pour le moment, il permet d'aider les employés à s'installer dans leurs nouvelles fonctions, à profiter de cette période de leur vie et, nous le souhaitons, à participer à l'accueil des autres familles affectées à la mission.



Valerie Judd

• *En plus du mandat défini dans le cadre du programme des CC, quelles autres améliorations peuvent-ils apporter ?*

V. Bryce : Il serait avantageux de relier, par un échange d'informations, l'administration centrale et le coordonnateur. En octobre dernier, des coordonnateurs, revenus à Ottawa, se sont réunis pour partager leurs expériences et discuter de certains problèmes avec des responsables du programme afin d'apporter des améliorations. Une autre réunion aura lieu en novembre, et cette fois encore, nous espérons faire part de nos réflexions au Ministère. D'ailleurs, la tenue régulière de réunions entre les responsables du programme et les coordonnateurs qui reviennent au pays serait souhaitable.

V. Judd : À mon avis, le mandat du CC est assez vaste. Le coordonnateur doit en effet déterminer les besoins particuliers de sa clientèle et adapter le programme de façon à pouvoir y répondre. Mon expérience de coordonnateur à Washington m'a amenée à conclure que le counselling et le soutien pourraient

faire partie des fonctions « officielles » du coordonnateur, surtout dans le cas d'une mission importante.

M. Mailloux : Ils pourraient aider les adolescents à trouver du travail pendant les vacances d'été, organiser des groupes préscolaires là où il n'y en a pas, aider les conjoints à trouver du travail, rémunéré ou non, organiser des ventes de garage et des échanges de vêtements d'enfant, de jouets ou d'équipement de sport, organiser des parties, des barbecues, des excursions dans la région, former des groupes de jeunes, etc.

• *Croyez-vous que le programme a de l'avenir ?*

V. Bryce : À la longue, le concept du coordonnateur dans les missions, et les avantages qui en découlent, finiront par être reconnus. Le nombre de postes de coordonnateur augmentera.

V. Judd : La crédibilité du programme des CC augmentera et le programme sera élargi au fur et à mesure que de plus en plus de fonds seront dis-